

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2025

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	17
De votants	23

**OBJET**  
N°2025-12-12

Acquisition d'un terrain

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 22 décembre 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 décembre 2025.

Le Maire,



L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.TURCHI-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO  
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.LENOBLE  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.CANON  
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER  
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI  
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.PERREY

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'Adjoint au Maire explique aux élus présents qu'il convient d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la SAS DELTA TERRASSEMENT IMMO, cadastrée n°ZC 422, d'une surface de 36 m<sup>2</sup> et située au lieu-dit « Pré au chêne » à LEXY. Cette parcelle est bâtie d'un transformateur EDF.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de cette acquisition moyennant 1 euro symbolique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et R2241-5

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-215403148-20251218-2025\_12\_12-

DECIDE d'acquérir, moyennant 1 euro symbolique, la parcelle de terrain appartenant à SAS DELTA TERRASSEMENT IMMO représentée par Monsieur FIALHO Antonio, domicilié 51, rue des Ecoles à REHON, cadastrée n°ZC 422, d'une surface de 36 m<sup>2</sup> et située au lieu-dit « Pré au chêne » à LEXY.

DECIDE de classer cette parcelle dans le domaine public communal.

ACCEPTE de prendre en charge tous frais liés à cette transaction.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Gérard ALLIERI